



OFFRE

Déclaration impôt sur le revenu

Déclarations IRPP / IFI

> **Déclaration simplifiée 95€ HT**

Dans la limite d'une heure

(Revenu en micro, Revenu professionnel hors
BA + DRP ou BIC/BNC + DSI)

> **Déclaration normale 150€ HT***

Dans la limite de 1h30

(Revenu professionnel BA + DRP ou BIC/BNC + DSI.
Si vous êtes en revenu foncier réel : déclaration limitée
à 2 biens, avec un document préparatoire
complété par immeuble...)

Supplément de 50€ HT par immeuble si document préparatoire
non complété

> **Déclaration approfondie à partir de 310€ HT***

Dans la limite de 3h

(IFI, Revenus fonciers de plus de 2 biens, autres
revenus spécifiques, simulations)

”

Questionnaire complété et signé
(avec tous les justificatifs) ainsi
que la feuille de calcul pour
les revenus fonciers au réel à
joindre par mail ou lors du RDV

PRENEZ RDV



Accompagnement Stratégie 28

10 Rue Dieudonné Costes

28000 CHARTRES

02 37 33 61 50 - accueil@as-agc28.fr

www.as28.fr



Date limite pour l'Eure-et-Loir
En ligne 28 mai 2025



Ne pas oublier

Déclaration et mise à jour de biens immobiliers en 2025

Si vous êtes propriétaire (société, SCI, GFA
ou particulier) et que depuis votre dernière
déclaration, vous avez acquis ou cédé un bien
immobilier, ou qu'un nouveau occupant s'est
installé, rendez-vous dans l'espace « Gérer
mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr
pour effectuer votre déclaration.

> AS 28 vous accompagne dans
cette démarche à partir de 93€ HT*

Documents à télécharger
depuis votre espace !

